

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00284

Numéro SIREN : 834 069 197

Nom ou dénomination : 2 K NETTOYAGE

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2021 sous le numéro de dépôt 58880



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2021

cerfa

N° 11084*22

ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2020	et clos le	31/12/2020	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****
2 K NETTOYAGE - SIREN : 834069197	
Adresse du siège social:	Ancienne adresse en cas de changement GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE 28 OCT. 2021 DEPOT N° 58880
56 RUE DE LA COMETE	
92600 ASNIERES-SUR-SEINE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	

B ACTIVITE	
Activités exercées	NETTOYAGE COURANT DES BÂTIMENTS
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit 3 311
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>		Zone franche d'activité <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>		Zone de restructuration de la défense <input type="checkbox"/>	
Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/>		Zone de développement prioritaire <input type="checkbox"/>	
Autres dispositifs <input type="checkbox"/>			
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/>	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) <input type="checkbox"/>			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DACA (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si oui, indication du logiciel utilisé	50c Ciel

Comptable, conseil ou CGA : IDS CONSULTING 38 RUE DE LA GLACIÈRE 75013 PARIS 07-58-00-63-01	Visa : CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné : <input type="checkbox"/>
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :	Identité du déclarant: Date: 23/04/2021 Lieu: ASNIERES-SUR-SEINE Civilité du déclarant : M Nom du déclarant : SACKO ISSOUFOU Qualité du déclarant : Comptable

IMPOT SUR LES SOCIETES

**N° 2065 bis-SD
2021**

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Si déposé néant, cochez la case : X

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e
					f
					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	7	8	

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2021

Formulaires obligatoires

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Si déposé néant, cochez la case : X

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
			b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
			e
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES						
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sié de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:			
			à titre de traitements, émoluments et indemnités	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
		Indemnités	Indemnités	Indemnités	Indemnités	

Désignation de l'entreprise		2 K NETTOYAGE - SIREN : 834069197		Néant <input type="checkbox"/>		
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent* 12		
				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	
				31/12/2020	31/12/2019	
ACTIF		Brut	Amortissements/Provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012			
	Fonds commercial*	014				
	Autres*		016	1 000	1 000	
	Immobilisations corporelles*	028	030			
	Immobilisations financières* (1)	040	042			
	Total I (5)	044	048	1 000	1 000	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	1 867	1 616
		Marchandises*	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		363
		Autres* (3)	072	074	1 769	1 157
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	3 422	392	
	Charges constatées d'avance*	092	094		1 456	
Total II	096	098	7 058	4 984		
Total général (I + II)	110	112	8 058	5 984		
PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET	
				1	2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		1 000	1 000	
	Écarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*	131				
	Report à nouveau	134		4 715	3 177	
	Résultat de l'exercice	136		1 968	1 538	
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142		7 683	5 715	
Provisions pour risques et charges	Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169		375	269	
	Produits constatés d'avance	174				
Total III	176		375	269		
Total général (I + II + III)	180		8 058	5 984		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	195	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Version simplifiée de l'annexe I de l'article 217 bis du code général des impôts

à compléter et à déclarer

Formulaire obligatoire et applicable à tous les contribuables		Designation de l'entreprise 2 K NETTOYAGE - STREN + 834069197		Néant <input type="checkbox"/>		
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2020	Exercice N-1 clos le 31/12/2019	
				1	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209	210		
	Production vendue	{ biens dont export et livraisons intracommunautaires }	215	214		
			217	218	2 205	3 941
			(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226	5 626	
	Autres produits			230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	7 831	3 941
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	642	891
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : mobilier : immobilier :)			242	3 958	1 186
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243	506	244	506	
	Rémunérations du personnel*			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
	Dotations aux amortissements*			254		
	Dotations aux provisions			256		
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* }	259		262		
		260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	5 106	2 077
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	2 725	1 864
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	15	
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294	425	55
	Charges exceptionnelles (VI) (dont amort. souscription PMI; incise 21° révisé; dont amort. 25° constructions nouvelles 39 quinquies D)			300		
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	347	271
2 — BÉNÉFICE OU PÉRTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	1 968	1 538
Reporter le bénéfice de l'année N col. 1, le déficit de l'année N col. 2				312	1 968	314

B – RÉSULTAT FISCAL

Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles*				322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)				324		347		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des époux et associés		24*		écarts de valeurs liquidatives sur OJCAM*		248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensés de réintégration (239 <i>sexies</i> D))				249			251	
	Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				998				
	Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				999				
	Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							997	
Déductions	Entreprise nouvelles (+/- signes)	986		Zone franche urbaine (+/- signes et codes A)	987		Zones de réhabilitation rurales (+/- signes)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (+/- signes)	981		Jeune entreprise innovante (+/- signes A)	989		Basson d'emploi à redynamiser (44 <i>bis</i> <i>deuxièmes</i>)	991	
	ZEP (44 <i>septièmes</i>)	993		ZA (+/- signes)	345		Investissements outre-mer	344	
				Crédite due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>deuxièmes</i>)	655	
				Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>deuxièmes</i> B)	645		Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>deuxièmes</i> C)	647	
				Déduction exceptionnelle (autres que de créance)	641		Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>deuxièmes</i> D)	990	
							Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>deuxièmes</i> E)	643	
						Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>deuxièmes</i> F)	648		
						Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>deuxièmes</i> G)	649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352		Déficit col. 2	354	3 311
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356				
	Déficits antérieurs reportables :*							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370		Déficit col. 2	372	3 311

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 NOT

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES

SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS RECUES	5 626

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2021

Version 2021 des formulaires
F.C. DE DÉCLARATIONFormulaire obligatoire (article 502 septies
A du code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **2 K NETTOYAGE - SIREN : 834069197**Néant

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	00		02	01		03		06				
	Autres	10	1 000	02	11		13		16	1 000			
Immobilisations corporelles	Terrains	20		22	21		23		26				
	Constructions	30		32	31		33		36				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	40		42	41		43		46				
	Installations générales, agencements divers	50		52	51		53		56				
	Matériel de transport	60		62	61		63		66				
	Autres immobilisations corporelles	70		72	71		73		76				
	Immobilisations financières	80		82	81		83		86				
TOTAL		90	1 000	92	91		93		96	1 000			
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		501		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		511		514		516			
	Constructions	520		522		521		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		531		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		541		544		546			
	Matériel de transport	550		552		551		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		561		564		566			
TOTAL		570		572		571		574		576			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à IIS, 10 % pour les entreprises à IIR)										
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou reintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1												
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												
	-												
	8												
	9												
	10												
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	1	2	3	4	Court terme *	Long terme							
					5	19 %	6	15 % ou 12,8 %	7	0 %	8		
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	585	589	589				
Plus-values taxables (19 %)			579	Régularisations		590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 2080 du CGI, fonder un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>2 K NETTOYAGE - SIREN : 834069197</u>										Neant <input type="checkbox"/> *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice				
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607					
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616					
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636					
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646					
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656					
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666					
TOTAL		680		682		684		686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
		Dotations		Reprises									
Immob. incorporelles	700		705										
Terrains	710		715										
Constructions	720		725										
Inst. techniques mat. et outillage	730		735										
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745										
Matériel de transport	750		755										
Autres immobilisations corporelles	760		765										
TOTAL		770		775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		790						
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995			
Fusion absorption : déficits transférés de plein droit (art 209-B-2)		982 bis		Fusion absorption : nombre d'opérations		982 ter		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996	
Déficits imputés				983									
Déficits reportables				984									
Déficits de l'exercice				860		3 311							
Total des déficits restant à reporter				870		3 311							
VI DIVERS													
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du 1 de l'article 154 bis du CGI, dont Madelin				325				381			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327							
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326				390			
N° du centre de gestion agréé										388			
Montant de la TVA collectée										374			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										441			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398			
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise: 2 K NETTOYAGE - SIREN : 834069197

Néant *

Exercice ouvert le: 01/01/2020 et clos le: 31/12/2020

Données en nombre de mois 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *: 376
 Dont apprentis 657
 Dont handicapés 651
 Effectifs affectés à l'activité artisanale 861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	2 205
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	2 205

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	5 626
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	5 626

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	642
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	3 958
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	4 600

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) 137 3 231

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). 3 231

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case 020

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106) 022 Effectifs au sens de la CVAE * 023

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI) 026

Période de référence 024 160

Date de cessation

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2 K NETTOYAGE - SIREN : 834069197

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mr Nom complet KONE Mamadou

Nom marital % de détention 70 Nb de parts ou actions

Naissance : Date 01/01/1979 N° Département 99 Commune GBON Pays CI

Adresse : 56 RUE DE LA COMETE
92600 ASNIERES-SUR-SEINE

Titre (2) Mr Nom complet KOUADIO Kouabena

Nom marital % de détention 30 Nb de parts ou actions

Naissance : Date 25/04/1980 N° Département 99 Commune dabou Pays CI

Adresse : ABIDJAN 01
5945 ABIDJAN CI

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-N01.

**(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)**

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **2 K NETTOYAGE - SIREN : 834069197**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse :	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse :	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse :	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse :	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse :	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-censés en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOI.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

01/01/2020 31/12/2020

2 Exercice ou Année :

Dénomination de l'entreprise : SIREN : 834069197		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise	PME au sens communautaire	Cocher la case
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre		
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination et adresse		
SIREN		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉBIT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE¹

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)

CRÉANCES REPORTABLES

Réduction d'impôt en faveur du mécénat²

Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen

Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %³) + (ligne 2 × 9 %³) × 10/90 + ligne 3)

dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte 1

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail 2

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés 3

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise

Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI)

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI)

Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :

¹ Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

² Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe

³ À partir du 1^{er} janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9 %.

Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 *quaterdecies* du CGI)

Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 *quindecies* du CGI) et crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques

Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)

Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (art. 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières

CRÉANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt pour investissement en Corse

Crédit d'impôt en faveur de la recherche

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt famille

Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété

Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques

Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art

Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo

Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique

Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé

Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social

III – CAS PARTICULIERS

CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N

CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : 2 K NETTOYAGE

SIREN : 834069197

Attestation produite le 25/04/2021

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

SAS 2K NETTOYAGE

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille Vingt Un le 07 Mai à 16h15

Les Actionnaires de la SAS 2K NETTOYAGE au capital de **1000 euros**, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro **834 069 197**, se sont réunis au siège de la société située au **56 RUE DE LA COMETE - 92600 ASNIERES-SUR-SEINE**, suite à une convocation qui leur a été adressée individuellement, conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts.

L'assemblée est présidée par **Mr KONE Mamadou agissant en qualité de Président** de ladite Société.

Il constate que sont présents :

Tous les Actionnaires :

Monsieur KONE MAMADOU, né le 01/01/1978 à GBON en Côte D'Ivoire détenant 70% des Actions soit 70 Actions pour une valeur totale de 700 euros.

Mr KOUADIO Kouabena, né le 25/04/1980 à DABOU en Côte D'Ivoire détenant 30% des Actions pour une valeur totale de 300 euros

Le Président constate que les Actionnaires présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport de gestion ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
- le texte des questions écrites adressées par le Président dans les conditions légales ;
- le texte des projets de décisions

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux Actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020,**
- **Quitus à la Gérance,**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020, et affectation des résultats,**
- **Questions diverses.**

Le Président donne lecture rapport de gestion

Le Président ouvre la discussion

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Les Actionnaires après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 lesquels font apparaître un **bénéfice Net Comptable de 1968 euros** que les Actionnaires **décident de reporter à nouveau**

SAS 2K NETTOYAGE

Siège social: 56 RUE DE LA COMÈTE - 92600 Asnière-Sur-Seine
Code Siret: 83406919700012 Code Ape: 8121Z
Mail: sas2knettoyage@gmail.com Port: 06 98 55 19 68

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille Vingt Un le 07 Mai à 16h15

Les Actionnaires de la SAS 2K NETTOYAGE au capital de **1000 euros**, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro **834 069 197**, se sont réunis au siège de la société située au **56 RUE DE LA COMETE - 92600 ASNIERES-SUR-SEINE**, suite à une convocation qui leur a été adressée individuellement, conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts.

L'assemblée est présidée par **Mr KONE Mamadou agissant en qualité de Président** de ladite Société.

Il constate que sont présents :

Tous les Actionnaires :

Monsieur KONE MAMADOU, né le 01/01/1978 à GBON en Côte D'Ivoire détenant 70% des Actions soit 70 Actions pour une valeur totale de 700 euros.

Mr KOUADIO Kouabena, né le 25/04/1980 à DABOU en Côte D'Ivoire détenant 30% des Actions pour une valeur totale de 300 euros

Le Président constate que les Actionnaires présent remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport de gestion ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
- le texte des questions écrites adressées par le Président dans les conditions légales ;
- le texte des projets de décisions

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux Actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020, •**
- **Quitus à la Gérance,**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020, et affectation des résultats,**
- **Questions diverses.**

Le Président donne lecture rapport de gestion

Le Président ouvre la discussion

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Les Actionnaires après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 lesquels font apparaître un bénéfice Net Comptable de **1968 euros** que les Actionnaires **décident de reporter à nouveau**

DEUXIEME RESOLUTION

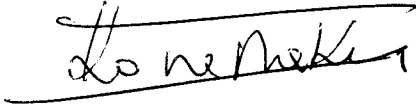
La collectivité des associés donne quitus de sa gestion à la gérante. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés à la Gérante ou à son mandataire afin d'effectuer ou de faire effectuer les formalités différentes aux résolutions ci-dessus adoptées. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30. De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par les associés.

Les Actionnaires

Mr KONE Mamadou



Mr KOUADIO Kouabena



SAS 2K NETTOYAGE

Siège social: 56 RUE DE LA COMÈTE - 92600 Asnière-Sur-Seine

Code Siret: 83406919700012 Code Ape: 8121Z

Mail: sas2knettoyage@gmail.com Port: 06 98 55 19 68